



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2018 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2018, 2019 ET 2020 (article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., c. C-19))

AVIS est donné que le budget 2018 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 seront présentés lors de deux séances extraordinaires à être tenues le **mardi 30 janvier 2018** au Centre Harpell, situé au 60 rue Saint-Pierre, à Sainte-Anne-de-Bellevue.

La séance portant sur le budget de l'année 2018 aura lieu à compter de **19 h 30** et sera suivie de celle relative au programme triennal des immobilisations à **20 h**. À chacune de ces séances, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le sujet faisant l'objet des séances.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 18 janvier 2018.

Catherine Adam
Greffière